



## Présentation du programme national nutrition santé (PNNS)

### Contexte

Face à la situation d'une envolée des déséquilibres alimentaires et des pathologies liées aux excès, le ministère en charge de la santé a souhaité mettre en place une **politique nutritionnelle** comme une **priorité de santé publique**, qui réponde aux attentes des Français par rapport à l'ensemble des acteurs concernés, à savoir **transparence, continuité, cohérence et initiative**.

Même si la nutrition n'est pas le seul déterminant de certaines pathologies, **il était l'un des facteurs sur lequel il était possible d'intervenir, collectivement et individuellement**.

### Le PNNS, un programme vivant

Lancé en janvier 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) associe l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans les grands champs et secteurs d'intervention retenus :

- recherche, formation, suivi
- actions de terrain, de promotion,, de soins,
- information, prévention, accompagnement
- offre alimentaire, distribution, surveillance, contrôle

Le PNNS **s'appuie sur un comité national** qui réunit régulièrement. les représentants des **ministères** impliqués, les **agences** sanitaires, les **collectivités territoriales**, les **associations** de consommateurs et de personnes obèses, les **professionnels** du secteur privé concernés et des **experts** des domaines concernés qui contribuent, sous l'égide du ministère de la Santé, à la concrétisation des actions et à l'évaluation du programme.

### Six axes principaux, neufs repères

L'un des axes principaux du PNNS 1 a été de **diffuser une information simple, claire et exhaustive autour des 9 objectifs** nutritionnels prioritaires. Cette information **visait la population générale mais aussi des publics plus « spécifiques »** (du point de vue santé) . Cet axe a été **décliné sous forme d'actions média et hors média et articulée au plan national et local**.

Le premier **PNNS (2001-2005) a établi un socle de repères** nutritionnels **pour tous qui constitue désormais la référence française officielle**. Conformés à la culture alimentaire française, ils associent à l'objectif de santé publique les notions de goût, de plaisir et de convivialité. Ils ont été **validés scientifiquement par les experts réunis par l'AFSSA et font autorité**.

**Ces repères ont été promus notamment grâce à un effort massif de communication par le biais de guides** (plus de 25 millions d'exemplaires) **et de campagnes de communication de grande ampleur accompagnés d'un « visuel fédérateur » (logo du programme)**

Le PNNS 1 a déterminé **7 axes stratégiques d'objectifs et d'actions**

- **Informers et orienter les consommateurs vers des choix alimentaires et un état nutritionnel satisfaisant.**
- **Éduquer les plus jeunes et créer un environnement favorable à une consommation alimentaire et un état nutritionnel satisfaisant.**
- Prévenir, dépister et prendre en charge les troubles nutritionnels dans le système de soins.
- **Impliquer les industriels** de l'agro-alimentaire et la restauration collective ainsi que les **consommateurs au travers des associations** de consommateurs et de leurs structures techniques.

- Mettre en place des systèmes de surveillance alimentaire et nutritionnelle de la population
- Développer la recherche en nutrition humaine : recherches épidémiologiques, comportementales et cliniques.
- Engager des mesures et actions de santé publique complémentaires destinées à des groupes spécifiques.

**Un programme évolutif inscrit dans la durée**

Le **PNNS 2** lancé en 2006, pour 5 ans, a prolongé et renforcé les axes du PNNS 1 par trois plans d'actions et des **mesures particulières d'accompagnement et de renforcement de la politique** :

*1. Prévention nutritionnelle*

- ▶ **Information, éducation et prévention : promouvoir des repères de consommation**
- ▶ Agir sur l'offre alimentaire

*2. Dépistage et prise en charge des troubles nutritionnels*

- ▶ Dépistage et prise en charge de l'obésité infantile, adolescente et adulte
- ▶ Prévention, dépistage et prise en charge de la dénutrition

*3. Mesures concernant les populations spécifiques*

- ▶ Nutrition aux différents âges de la vie
- ▶ Les populations défavorisées
- ▶ Les personnes en situation de précarité

**4. Mesures particulières**

- ▶ Développement de **programmes et actions locales**
  - **Un logo fédérateur pour les collectivités territoriales** (déclinaison du logo national PNNS)
  - **Développer des chartes avec les entreprises** (actions en faveur de leurs salariés).
  - Développer le volet nutrition des Plans régionaux de santé publique
  - **Développer le partage d'expériences**
  - **Développement d'une « banque de projets nutrition » nationale**
- ▶ **Colloque national (tous les deux ans)**
- ▶ **Recherche expertise**